

LA LETTRE

DU SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'ÉCHAFAUDAGE,
DU COFFRAGE
ET DE L'ÉTAIEMENT



STATUTAIRE

VOTEZ POUR ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des membres actuels du Conseil d'Administration du SFECE prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale le jeudi 4 juin 2026. Un scrutin électronique est ouvert à tous les adhérents depuis le 5 mai et jusqu'au 2 juin afin d'élire les nouveaux délégués des sections professionnelles du SFECE qui siègeront au Conseil d'Administration. L'appel à candidatures s'est déroulé du 16 février au 19 avril dernier : 20 adhérents du syndicat se sont portés candidats pour intégrer le Conseil d'Administration ou renouveler leur mandat actuel, qui montre une forte volonté d'engagement au service de la profession.

Section professionnelle	Postes à pourvoir	Candidats
Fabricants d'échafaudages	3	AUBRY Christophe (DUARIB-CDH GROUP) ^{RM} COUSSI David (ALTRAD PLETTAC MEFFRAN) ^{RM} LIMASSET Eric (LAYHER) ^{RM} SPINICCI Jean-Baptiste (TUBESCA-COMABI) ^{RM}
Entrepreneurs d'échafaudages	6	FAY Fabrice (MILLS) ^{RM} GILLETTE Eric (ENTREPOSE ECHAFAUDAGES) ^{RM} LE LUHERN Sébastien (SIEMO) LIBAUDIERE HUGUES (EVL Echafaudages) MROZ Francis (BRAND France) ^{RM} RICHOU David (KAEFER SAS)
Coffreurs-Etayeurs	3	ASSELIN Philippe (NORD COFFRAGE) ^{RM} KINDO Philippe (HUSSOR) PLUNIAN Vincent (SATECO SAS) ^{RM} ST-JEAN Laurent (RETOTUB) ^{RM} VIRLOGEUX ALEXANDRE (ISCHEBECK France)
Systèmes d'élévation, d'accès et de travail motorisés	1	FIÉ Eric (ELEVAK France) SPINICCI Thomas (BRAND France) ^{RM}
Partenaires métier	1	RUFFENACH Nicolas (FORTAL SA) ^{RM}
Formation / Prévention	1	BASQUE Emilie (AFTRAL) DEBRUNE Charly (ONET)

^{RM} Renouvellement de mandat

COMMUNICATION

UN FORMAT DYNAMIQUE POUR PRÉSENTER LE SFECE

Qu'est-ce que le SFECE ? Comment est-il organisé ? Quels sont ses services ? Le Syndicat vient de produire une vidéo institutionnelle.

L'objectif est double : ré-assurer les adhérents de leur engagement envers le Syndicat et séduire des professionnels afin de motiver des adhésions. Syndicat filière, le SFECE représente les filières échafaudage, coffrage-établiement et systèmes d'accès motorisés. En plus, des organismes de formation triés sur le volet sont membres associés. Autre aspect, il regroupe des fabricants, installateurs, loueurs, distributeurs... ce qui le rend atypique, très professionnel et lui offre une vision à la fois globale et précise du secteur.

ressources humaines, chefs de chantier... Sous la forme de questions-réponses, les sujets abordés portent sur les fondamentaux du SFECE : la technique-normalisation, la formation-prévention, la promotion des métiers et l'information. Autre aspect de ce support, l'implication essentielle des adhérents participant aux commissions et groupes de travail dans les projets et réalisations. Réalisée en *motion design*, cette vidéo de 3 minutes est le préquel de futures capsules vidéo sur la technique, la formation et la promotion des métiers.

Les fondamentaux mis en lumière !

Cette vidéo est un dialogue entre des professionnels et le SFECE. Chaque filière est représentée ainsi que différents métiers que l'on trouve dans les entreprises et profils de postes. Bureau d'études,

→ Bon à savoir :

La vidéo institutionnelle est postée sur la chaîne YouTube du SFECE. Elle a été propulsée sur le compte LinkedIn du Syndicat et se trouve sur le site Internet. **N'hésitez pas à la relayer !**



Réalisation : Planète Graphique Studio/Paris17 - Photos : © Pierre Capobianco - Brand France - © ManuMovies - © Gettyimages/stockphoto



Laurent ST-JEAN
Président du SFECE

édito

Je l'avais déjà évoqué lors de la dernière lettre du SFECE, et les derniers chiffres le confirment. Le temps du redressement de la construction de logements neufs est bien arrivé. Avec, sur 3 mois glissants, des mises en chantier à +24,5% et des autorisations à +10%, les données tournent enfin au vert. Le non-résidentiel neuf est au diapason avec une évolution à +8,3%.

Certes les volumes restent très faibles par rapport aux moyennes des dernières années, mais nos métiers les plus concernés par la construction neuve ont enfin une raison d'espérer et d'entrevoir une sortie de la profonde ornière dans laquelle nous étions bloqués. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Bien évidemment, et comme à l'accoutumée, nous aurons l'occasion de revenir en détail sur les derniers chiffres de conjoncture lors de notre prochaine Assemblée Générale, le 4 juin prochain.

Au-delà de ces éléments d'information et du traditionnel rapport des activités du SFECE, notre rassemblement sera également l'occasion d'un moment important pour la vie de notre organisation. En effet, le mandat de 3 ans donné à l'actuel Conseil d'Administration arrivera à son terme et les résultats de l'élection du nouveau Conseil seront donnés lors de notre réunion.

Je n'ai cessé de le répéter, notre Syndicat est avant tout ce que nous souhaitons qu'il soit et c'est au Conseil d'Administration qu'il revient d'en fixer les orientations et d'en assurer le fonctionnement. En ce sens, je souhaite sincèrement que la structure de notre futur Conseil représente au mieux l'ensemble des métiers du SFECE et prenne en compte leurs diversités et leurs spécificités. C'est à cette seule condition que notre organisation pourra espérer se développer au profit de nos adhérents et de nos professions. C'est donc à un moment essentiel pour le syndicat que je vous convie début juin. J'espère vous y voir nombreux !

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE SECTEUR ET LE SFECE

TECHNIQUE

SUBVENTIONS « TOP BTP » ET « PRÉVENTION CHUTES » : LES LISTES 2026 DES MATÉRIELS ÉLIGIBLES SONT DISPONIBLES

La liste actualisée pour 2026 des matériels éligibles à la subvention « TOP BTP » a été mise en ligne par l'Assurance-Maladie - Risques professionnels courant février 2026.

À noter que les PIR(L) entrent dans le champ d'une nouvelle subvention : la subvention « Prévention Chutes ».

L'avantage ? L'ouverture du financement de ces matériels à tous les secteurs d'activité : métallurgie, commerce, chimie, etc.



FORMATION

RECHERCHE DE MEMBRES DE JURY POUR LE CQP « MONTEUR D'ÉCHAFAUDAGE »

Le SFECE organise des Certificats de Qualification Professionnelle qui permettent aux collaborateurs de bénéficier d'une reconnaissance de leur savoir-faire et aux entreprises de faire valoir les savoir-faire internes. À cette fin, le Syndicat a régulièrement besoin de jurés.

Tous les ans, le SFECE organise des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) Monteur d'échafaudage partout en France ! Pour garantir la qualité des

évaluations, la présence de **jurés professionnels** est indispensable. Pour être juré, dans le cadre du CQP « Monteur d'échafaudage », c'est très simple, il faut simplement être un professionnel expérimenté du montage, démontage ou de la supervision dans les métiers de l'échafaudage.

Une expérience riche, utile et valorisante

1. Contribuer activement à la sécurité et à la qualité de la profession

En évaluant les futurs monteurs d'échafaudage, vous participez directement à la promotion des bonnes pratiques et à la prévention des risques sur les chantiers.

2. Valoriser vos compétences et votre expérience

Être juré, c'est être reconnu comme un professionnel légitime, compétent et respecté.

3. Contribuer à l'avenir de la filière

Chaque juré joue un rôle clé dans la transmission des compétences essentielles à la profession.

4. Une mission valorisante... et gratifiante

Être juré, c'est aussi la satisfaction personnelle de voir un candidat réussir grâce à votre expertise et votre regard professionnel.

DEVENIR JURÉ POUR FAIRE AVANCER LA PROFESSION

→ Merci de votre contribution pour aider à faire monter en compétence des professionnels :

Contactez Samia Messaci : messacis@groupemetallerie.fr

NORMALISATION

ABANDON DU PROJET DE NF EN 17964 : QUID DES PETITS ÉCHAFAUDAGES MOBILES ?

Le développement du projet de norme NF EN 17964, *Plateformes de travail mobiles jusqu'à 2 m – Matériaux, dimensions, charges de calcul, exigences de sécurité et de performance* a été abandonné fin 2025. Le référentiel normatif européen se retrouve en pratique privé d'un cadre spécifique pour les particularités des petits échafaudages mobiles.

La norme NF EN 1004, *Échafaudages roulants en éléments préfabriqués* est, sur le papier, destinée à couvrir ces équipements. Pourtant, elle ne répond pas aux attentes de la profession, ce qui avait motivé, à

l'origine, le lancement du projet NF EN 17964. En parallèle, la France dispose de sa propre norme, la NF P93-52, *Équipement de chantier – Échafaudages roulants préfabriqués de faible hauteur*, qui traite spécifiquement de ces produits. Son maintien est cependant remis en question depuis la dernière révision de la NF EN 1004 en 2020, lorsque cette dernière a étendu son domaine d'application aux hauteurs à partir de 0 m. Malgré les règles européennes exigeant l'intégration des normes européennes dans les collections nationales, et le retrait des normes nationales couvrant les

mêmes sujets, l'insatisfaction vis-à-vis de la NF EN 1004 et l'abandon du projet NF EN 17964 ont conduit à préserver la NF P93-52, dans l'attente d'une solution définitive.

La commission de normalisation doit donc étudier la possibilité de traiter de ce sujet dans une norme franco-française (conserver la NF P93-52 dans la mesure du possible), sans chevaucher le domaine d'application de la NF EN 1004:2020, ou voir à faire évoluer la norme européenne malgré les fortes réticences d'une majorité de pays européens. Ce travail clarifiera le cadre normatif pour les petits échafaudages mobiles.



NORME EUROPÉENNE POUR LES EXIGENCES DE BASE : LE CHANTIER CONTINUE

Le projet de norme européenne d'exigences de base pour les équipements temporaires de chantier est toujours en développement, malgré un parcours semé d'obstacles.

Après une mise en suspens après un vote négatif, notamment porté par la France en l'absence de mesure de l'impact sur le portefeuille normatif actuel, mais également en raison de l'introduction de nouvelles exigences dommageables, le groupe de travail européen a repris sa copie en mars 2026.

Les commentaires formulés lors de la dernière enquête, essentiellement français, ont été traités ou remis à plus tard, confirmant des difficultés à aligner les intérêts des pays enthousiastes pour ce projet et des pays sceptiques. Ce projet, en théorie indolore, risque d'ajouter une couche de complexité avec des généralités renvoyant partiellement aux Eurocodes (en cours de révision) ou



aux normes produits (NF EN 12810, NF EN 12811, etc. dont la révision est souhaitée au niveau français mais non garantie). Une prochaine enquête est prévue courant juillet 2026 et sera décisive pour la poursuite de ce chantier. Au niveau national, le groupe d'experts français se densifie afin que toutes les parties prenantes volontaires s'investissent activement sur ce projet aux répercussions certaines.

NF P93-353 : VERS UNE ÉVOLUTION DES PLATEFORMES INDIVIDUELLES ROULANTES ?

L'avenir de la norme NF P93-353 sur les plateformes individuelles roulantes légères (PIRL) est actuellement soumis à de vives discussions dans la commission de normalisation.

Les experts étudient notamment les retours d'expérience avec ces produits, leur niveau d'adoption et leur influence positive sur chantiers afin de poursuivre la lutte contre le travail en hauteur depuis des escabeaux et des échelles.

Ces discussions visent également à considérer des besoins métiers clairement exprimés afin d'améliorer cette typologie de produits à la réalité des chantiers. Par ailleurs, le travail mené vise également à clarifier les normes applicables dans ce domaine pour garantir un référentiel normatif cohérent pour toutes les parties prenantes.



→ Concerné(e) par ces problématiques ? N'hésitez pas à demander votre inscription sans frais dans la commission de normalisation.